

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE VALLEYFIELD
Conseil d'administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION

618^e assemblée extraordinaire
Version officielle

17 mai 2022

Procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration du Cégep de Valleyfield, tenue à Salaberry-de-Valleyfield le mardi 17 mai 2022, à compter de 18 h par visioconférence.

Membres présents : Mesdames Lisha Ao, Francine Bélair, Véronique Boisvert, Lucie Chiasson, Christine Dufour, Chantal Lachance, Julie Lapointe, Suzie Vranderick et messieurs Éric Besner, Jean-François Bolduc, Jacques Daneau, Guy Niquette et Marc Rémillard

Membres absents : Mesdames Ndiello Aw Badji, Alexandra Claveau, Ann Quesnel, Sophie Vinet et messieurs Jean-Claude Lecompte et Vincent Veilleux

Invités : Messieurs Sylvain Legoux et Benoît Sauvé

Secrétaire de l'assemblée : Madame Geneviève Boileau

À 18 h 01, le quorum est atteint et l'assemblée débute sous la présidence de monsieur Éric Besner, président.

1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jacques Daneau
et appuyé par Mme Suzie Vranderick

A-618.1

QUE L'ORDRE DU JOUR SOIT ADOPTÉ TEL QUE
proposé.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Octroi d'un contrat infonuagique de 3 ans
3. Octroi d'un pour la réfection des blocs sanitaires du G-200
4. Date et heure de la prochaine assemblée : 14 juin 2022
5. Clôture de l'assemblée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2 Octroi d'un contrat infonuagique de 3 ans

M. Benoit Sauvé, directeur des technologies de l'information, fait la présentation.

Le Cégep de Valleyfield fait partie des organismes publics visés par le décret ministériel 596-2020 du 10 juin 2020. Comme nous utiliserons l'infonuagique publique dans le cadre du Programme de consolidation des centres de traitement informatique

(PCCTI), nous devons obligatoirement recourir aux offres de traitement et de stockage qualifiées par le Courtier, et ce, au plus tard le 31 décembre 2025.

Le Cégep de Valleyfield a fait partie des établissements témoins du réseau des cégeps de mai 2021 à décembre 2021 dans le cadre de l'exercice de revue diligente. Cet exercice avait pour objectif d'inventorier nos actifs informationnels et identifier notre stratégie de migration infonuagique. Depuis janvier 2022, nous avons construit nos compétences dans ce domaine afin de concevoir l'architecture technologique de notre zone d'accueil. Cette zone permet d'accueillir l'ensemble de nos charges informatiques déplaçables dans l'infonuagique. Toute cette démarche nous a menés à lancer le processus d'approvisionnement avec le courtier infonuagique, qui fait partie du ministère de la Cybersécurité et du numérique (MCN) depuis le 1er janvier 2022.

Nous utilisons une disposition de la loi sur les contrats des organismes publics, soit l'article 48 sur les contrats concernant l'acquisition de biens ou de services infonuagiques dans le cadre de l'entente-cadre du MCN (Décret no 923-2015 du 28 octobre 2015). Cette disposition nous permet de suivre le processus d'approvisionnement ci-dessous du MCN.

Le processus d'approvisionnement simplifié est le suivant :

- Le Courtier a conclu des ententes-cadres avec les fournisseurs au bénéfice de sa clientèle. Le Courtier a donc déjà négocié avec les fournisseurs, notamment toutes les conditions contractuelles applicables, la portée des offres, ainsi que les modalités de prix;
- La clientèle conclut elle-même un contrat spécifique de gré à gré avec un fournisseur pour ses propres besoins. Aucun appel d'offres n'est requis, peu importe le montant du contrat. De plus, le Courtier assiste la clientèle lors du processus d'acquisition et prépare le contrat de la clientèle à partir des gabarits prévus à cet effet;
- Les contrats sont d'une durée maximale de 3 ans;
- 5 étapes doivent être réalisées :
 - Établir les besoins;
 - Consulter le catalogue des fournisseurs;
 - Établir une liste d'offres conformes aux besoins;
 - Déterminer le choix le plus avantageux;
 - Calculer le prix des scénarios d'acquisition;
 - Considérer tout autre critère en lien avec l'objet du contrat;
 - Obtenir la validation du Courtier en infonuagique relative à la conformité de la démarche du client au processus d'acquisition;
 - Élaborer une justification au dirigeant d'organisme et obtenir son autorisation;
 - Obtenir l'autorisation financière pour le montant estimé total du contrat.
- Conclure un contrat spécifique.

Il est également important de mentionner que plusieurs mesures de cybersécurité exigées par le MCN seront répondues par des solutions infonuagiques incluses dans la définition de nos besoins.

Nous avons donc soumis nos besoins dans un appel d'intérêt auprès de tous les fournisseurs qualifiés par le courtier.

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE VALLEYFIELD
Conseil d'administration

A-618 page 3

Le résultat de cette démarche est présenté :

Identification du fournisseur	Fabricant / Famille de solutions	Statut des offres au catalogue	Sollicité pour l'obtention des prix	A fait une offre de soumission	Offre répond aux besoins	Coût total du scénario d'acquisition (contrat 3 ans)
Amazon Web Services Inc.	AWS	Qualifiées	Oui	Oui	Oui	218 733,36 \$
Bell Canada	Checkpoint	Qualifiées	Non	Non	Non	S.O.
Compugen Inc.	Azure	Qualifiées	Oui	Non	Non analysée	S.O.
Compugen Inc.	Commvault	Qualifiées	Non	Non	Non	S.O.
Compugen Inc.	ThinkOn	Qualifiées	Non	Non	Non	S.O.
Groupe Edgenda Inc.	Azure	Qualifiées	Oui	Non	Non analysée	S.O.
IBM Canada limitée	IBM Cloud	Qualifiées	Oui	Non	Non analysée	S.O.
ITI Inc.	Azure	Qualifiées	Oui	Oui	Oui	232 175,73 \$
ITI Inc.	IBM Cloud	Qualifiées	Oui	Non	Non analysée	S.O.
ITI Inc.	Sherweb	Qualifiées	Oui	Non	Non analysée	S.O.
Lien par le réseau Inc.	AWS	Qualifiées	Oui	Non	Non analysée	S.O.
Lien par le réseau Inc.	Google Cloud	Qualifiées	Oui	Non	Non analysée	S.O.
Micro Logic Sainte-Foy Ltée	Projet Cirrus	Qualifiées	Oui	Non	Non analysée	S.O.
Microsoft Corporation Inc.	Azure	Qualifiées	Oui	Non	Non analysée	S.O.
Onix networking Canada Inc.	Google Cloud	Qualifiées	Oui	Non	Non analysée	S.O.
Oracle Canada ULC	Oracle	Qualifiées	Oui	Non	Non analysée	S.O.
SIA Innovations Inc.	IBM Cloud	Qualifiées	Oui	Non	Non analysée	S.O.
Softchoice Canada Inc.	Google Cloud	Qualifiées	Oui	Non	Non analysée	S.O.
Softchoice Canada Inc.	IBM Cloud	Qualifiées	Oui	Non	Non analysée	S.O.
VMware International Unlimited Company	VMWare avec AWS	Qualifiées	Oui	Non	Non analysée	S.O.

Deux fournisseurs ont soumis des propositions valides, soit Amazon Web Services (AWS) et ITI (Azure). AWS est moins dispendieux de 13 442,37 \$ pour la durée du contrat. Cependant, pour déterminer le bien ou le service le plus avantageux, nous devons considérer les éléments suivants dans notre analyse :

- Puisque nous avons déjà un environnement Office 365 sous Azure, nous serions dans l'obligation d'ajouter un lien VPN afin de permettre le transfert de données entre les 2 environnements infonuagiques cloud (principalement si on veut transférer des journaux d'audit de Azure à AWS). Ce lien représente un estimé budgétaire de 6 000 \$ pour la durée du contrat.
- Afin d'améliorer la sécurité et la performance globale de notre environnement Office365, nous pouvons ajouter une connexion dédiée qui pourra servir à l'environnement infonuagique et à l'environnement Office365. Cette connexion est maintenant offerte par le RISQ (Réseau interscientifique québécois) au coût annuel de 9 000 \$. Si nous choisissons AWS, nous aurions alors l'option d'ajouter ce même lien vers ce dernier, ajoutant ainsi un second montant de 27 000 \$ pour la durée du contrat, puisque nous aurions ce même montant pour le premier lien vers Microsoft.
- Comme nous utilisons déjà un environnement Microsoft, nous identifions également les bénéfices suivants pour le Cégep sur les critères de la compatibilité technologique et de la performance :
 - Une meilleure intégration de tous les outils d'analyse de logs, de monitoring et de sécurité avec la solution Azure;
 - Une gestion plus simple des rôles, puisque nous serions entièrement dans l'annuaire Azure AD (la gestion des comptes usagers);
 - Une continuité dans l'utilisation de nos outils de déploiement d'application développés à l'interne;
 - Une continuité dans l'utilisation de nos outils d'automatisation de gestion de systèmes;
 - L'utilisation de nos licences actuelles de serveurs dans l'environnement infonuagique ("hybrid benefit"). Même si cet avantage est possible dans AWS, la réduction de coût de ces licences est moindre;
 - Une gestion plus simple de l'audit de la gouvernance vu l'intégration aux documents, programmes et systèmes au même endroit. Les règles de gouvernance pourront être configurées dans le même environnement et s'appliquer aux documents Office365, aux serveurs, etc.

D'un point de vue strictement financier, en ajoutant les frais collatéraux à la sélection potentielle du fournisseur AWS, nous arrivons désormais à la conclusion que les coûts totaux d'exploitation de l'environnement infonuagique d'AWS seraient plutôt de 278 733,36 \$, alors que ceux d'Azure seraient de 259 175,73 \$.

À la fin de la présentation, certaines questions sont posées. Mme Christine Dufour demande si le fournisseur AWS est un hébergeur officiellement autorisé. M. Sauvé précise qu'il répond aux critères puisqu'ils sont situés au Canada. Il est aussi discuté des enjeux de cybersécurité et des obligations ministérielles demandées, notamment pour le transfert des données vers l'infonuagique, où tout le réseau collégial devra s'y conformer d'ici 3 ans.

Considérant l'obligation légale de déplacer nos charges informatiques locales vers une infrastructure infonuagique publique, en vertu du décret ministériel 596-2020;

Considérant que la Direction des Technologies de l'Information (DTI) a décrit l'ensemble de ses besoins et a procédé à un appel d'intérêts à tous les fournisseurs qualifiés par le Courtier, comme prescrit par le processus d'approvisionnement en solutions infonuagiques, et en accord avec l'article 48 du Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information;

Considérant que les produits proposés par ITI (Azure) sont les plus avantageux pour répondre aux besoins du Cégep, en tenant compte de tous les critères de sélection;

Nous serions le premier cégep à aller de l'avant souligne M. Marc Rémillard, nous sommes à l'avant des autres.

Il est proposé par M. Jacques Daneau
et appuyé par Mme Chantal Lachance

A-618.2

D'OCTROYER LE CONTRAT INFONUAGIQUE au montant total de 232 175,73 \$ (taxes en sus) pour une période de 3 ans à ITI Inc. Les montants seront payables mensuellement selon la consommation réelle, ce qui pourrait faire varier la durée (si le montant total est dépensé avant la fin du terme) ou le coût réel du contrat (si le montant total n'est pas dépensé avant la fin du terme) ;

Et d'autoriser M. Marc Rémillard, le directeur général, à signer ledit contrat;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 Octroi d'un contrat pour la réfection des blocs sanitaires du G-200

M. Sylvain Legoux, directeur des services administratifs, introduit le sujet.

Dans son plan décennal d'investissement, le Cégep a prévu effectuer la réfection des blocs sanitaires du G-200 (G-204, G-239 et G-240). Ces installations ont atteint leur limite de vie utile. Ce projet permettra de remplacer l'ensemble de la plomberie de finition (toilettes, lavabos, urinoirs, robinets), l'éclairage, les cloisons de toilettes, les finis de planchers, des murs et des plafonds, d'améliorer l'ergonomie des unités de toilettes tout en favorisant l'accès aux personnes à mobilité réduite.

L'appel d'offres pour les services d'un entrepreneur général a été effectué sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO). Voici le résultat de l'ouverture des soumissions qui s'est déroulée le 6 mai 2022 à 14 h :

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE VALLEYFIELD
Conseil d'administration

A-618 page 6

Nom des soumissionnaires	Total (avant taxes)
Constructions B. Martel Inc.	327 826,00 \$
BAC 9154-1995 Québec Inc.	467 734,00 \$
Moyenne des soumissions	397 780,00 \$
Évaluation budgétaire (mai 2022)	325 163 \$

Le plus bas soumissionnaire conforme, Constructions B. Martel Inc., possède tous les documents requis dans sa soumission et l'entreprise est conforme aux normes demandées.

Considérant que le Cégep ait prévu effectuer la réfection des blocs sanitaires de l'étage G-200;

Considérant que le processus d'appel d'offres public est conforme au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics;

Considérant les trois (3) entreprises qui se sont procuré les documents d'appel d'offres et que deux (2) entreprises ont soumis un prix;

Considérant que le plus bas soumissionnaire est conforme et respecte le budget attribué au projet;

Considérant les recommandations favorables de MM. Michel Laniel, architecte et Robert Ranger, coordonnateur du service des ressources matérielles;

Considérant que ces travaux seront financés par l'allocation d'investissements de Réfection et Transformation;

Il est proposé par M. Guy Niquette
et appuyé par M. Jean-François Bolduc

A-618.3

D'OCTROYER LE CONTRAT À CONSTRUCTIONS B. Martel Inc. pour la réfection des blocs sanitaires du G-200 pour une somme de 327 826,00 \$ (avant taxes), le tout en conformité avec les documents de soumission numéro 2022-04-19-RM-SANITAIRES;

Et de déléguer le pouvoir à M. Marc Rémillard, directeur général, à autoriser des modifications pour un maximum de 10 % du montant initial au contrat et de signer l'avis d'adjudication du contrat confirmant l'engagement du fournisseur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE VALLEYFIELD
Conseil d'administration

A-618 page 7

4 Date et heure de la prochaine assemblée : 14 juin 2022

La prochaine assemblée régulière aura lieu le 14 juin 2022 à 18 h 30 en présentiel.

5 Clôture de l'assemblée

Considérant que tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par Mme Francine Bélair
et appuyé par Mme Véronique Boisvert

A-618.5

DE CLORE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
d'administration à 18 h 19.

Éric Besner
Président de l'assemblée

Marc Rémillard
Secrétaire de l'assemblée

IA
PV CA618